



Aveyron Bas Ségala Viour
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Guide d'information pour l'entretien des systèmes d'Assainissement Non Collectif

Les produits d'entretien ménagers mettent en péril le bon fonctionnement des fosses septiques ou toutes eaux : FAUX

Les produits désinfectants, les détergents, les détartrants ou les saumures d'adoucisseurs (en utilisation raisonnable) ne détruisent qu'une faible partie des bactéries contenues dans la fosse toutes eaux.

Par contre celle-ci ne peut traiter que des articles biodégradables. Il ne faut jeter aucun produit tels que combustibles, hydrocarbures, graisses, dissolvants, insecticides, mégots de cigarettes, condoms, essuie-mains en papier, couches et serviettes sanitaires dans l'installation, car Il est conseillé d'utiliser de la lessive liquide afin de limiter la formation de blocs provenant de l'agglomération de lessives et de graisses.

Il se dégage des odeurs nauséabondes des fosses septiques et toutes eaux : VRAI

La fosse toutes eaux, de par son fonctionnement, génère naturellement des gaz nauséabonds (H_2S). **Ceux-ci doivent être évacués par des ventilations adéquates.** (point 6 sur le schéma)

Les mauvaises odeurs perçues dans le local des WC sont souvent dues à une mauvaise ventilation primaire (obstruée, mal orientée, ou d'un diamètre insuffisant).

Les fosses septiques et toutes eaux ne fonctionnent pas pour les résidences secondaires : FAUX

Même après une longue période sans alimentation, **les bactéries de la fosse toutes eaux se réactivent très rapidement.** Les mauvaises odeurs sont principalement dues à l'évaporation de l'eau des siphons de raccordement des lavabos et des éviers.

Le démarrage de la fosse et son entretien nécessitent l'ajout de produits bactériens : FAUX

Les eaux usées apportent dans la fosse de très grandes quantités et diversités d'éléments nutritifs et de bactéries (jusqu'à 1 milliard de germes par litre d'eaux usées), qui suffisent amplement à son activité.

Une installation d'assainissement non collectif entretenue régulièrement devrait demeurer efficace durant de nombreuses années. Pour assurer son bon fonctionnement, il est important d'y accorder une attention particulière.

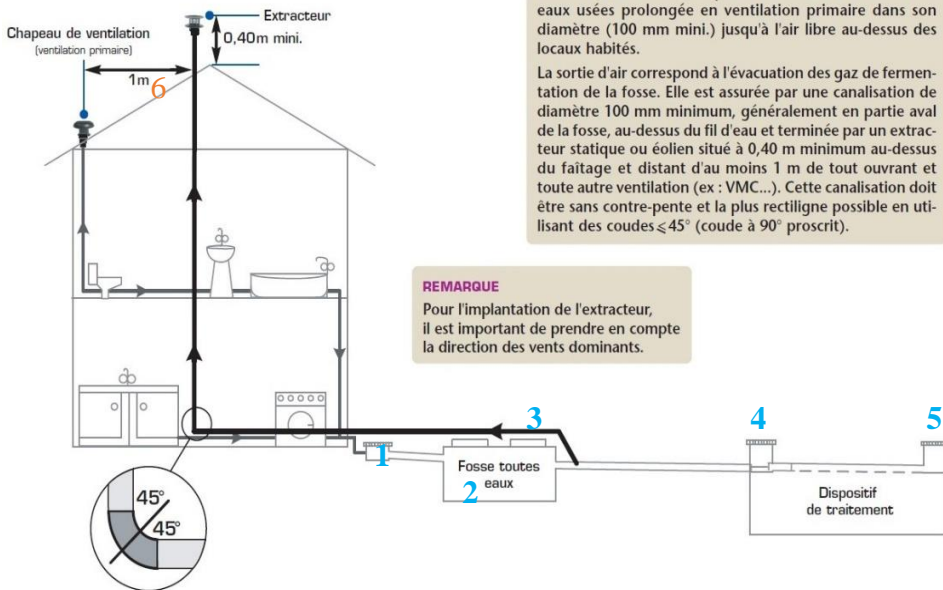


Pour maintenir votre système d'assainissement en bon état de fonctionnement le plus longtemps possible, **un entretien régulier est nécessaire.**

SPANC Communauté de communes Aveyron Bas Ségala Viour
12240 RIEUPEYROUX

Tél.: 06 02 16 00 31 / Courriel : spanc@ccabsv.fr

SYSTÈME DE VENTILATION



Le système de ventilation de la fosse est constitué d'une entrée et d'une sortie d'air indépendantes.

L'entrée d'air est assurée par la canalisation de chute des eaux usées prolongée en ventilation primaire dans son diamètre (100 mm mini.) jusqu'à l'air libre au-dessus des locaux habités.

La sortie d'air correspond à l'évacuation des gaz de fermentation de la fosse. Elle est assurée par une canalisation de diamètre 100 mm minimum, généralement en partie aval de la fosse, au-dessus du fil d'eau et terminée par un extracteur statique ou éolien situé à 0,40 m minimum au-dessus du faîtage et distant d'au moins 1 m de tout ouvrant et toute autre ventilation (ex : VMC...). Cette canalisation doit être sans contre-pente et la plus rectiligne possible en utilisant des coudes $\leq 45^\circ$ (coude à 90° proscrit).

Les opérations d'entretien :

1 Le Bac à graisse (optionnel) : Enlever les pains de graisses formés en surface, tous les 3 à 4 mois.






2 La Fosse toutes eaux / septique : La vidange doit être réalisée tous les 4 ans en moyenne, par une entreprise spécialisée.

3 Le préfiltre : A nettoyer 1 à 2 fois par an : sortir le panier contenant le matériaux filtrant et nettoyer à l'eau claire avant de le replacer.

4 Le regard de répartition : A nettoyer 1 à 2 fois par an : Enlever les matières qui se déposent dans le fond du regard puis le rincer à l'eau claire.

5 Le regard de bouclage : Il permet de vérifier la bonne infiltration des eaux usées à traiter. Ce regard doit être sec. Quelques dépôts peuvent cependant s'y accumuler et il faudra les enlever.

Il est important pour ne pas nuire au bon fonctionnement de la filière en respectant les règles suivantes :

-  Garder accessibles tous les regards de la filière.
-  Laisser enherbée la zone d'implantation du traitement (ne pas bitumer).
-  Aucune circulation, ou stockage de charges lourdes sur la filière.
-  Maintenir la végétation à moins de 3 m des ouvrages afin que les racines ne les détériorent pas.
-  Ne pas installer de puits ou captages pouvant servir à la consommation d'eau potable à moins de 35 m de la filière d'assainissement.

Les éléments à surveiller :

Le regard de collecte : Il se situe en fin de traitement (filières drainées uniquement), avec un rejet des eaux traitées vers un exutoire (fossé, buses ...). Vérifier régulièrement le bon écoulement des eaux traitées : elles doivent être claires.

Les évacuations (filières drainées uniquement) : Veiller à ce que la canalisation de rejet ne soit pas obstruée par d'éventuelles feuilles ou branches, et à ce que le niveau d'eau dans le fossé ne soit pas trop haut.

La pompe : Il est conseillé de vérifier fréquemment son bon état de fonctionnement (en l'enclenchant manuellement) pour éviter tout débordement. Il faut également s'assurer que le flotteur de la pompe ne soit pas coincé (il faut donc le nettoyer régulièrement).